

# VICLAC-LACSI

Initiative d'Enquête de Victimisation en Amérique Latine et dans les Caraïbes

## CADRE CONCEPTUEL

---

Mars 2018



Centro de Excelencia para  
INFORMACIÓN ESTADÍSTICA DE GOBIERNO,  
SEGURIDAD PÚBLICA, VICTIMIZACIÓN Y JUSTICIA



Al servicio  
de las personas  
y las naciones



Groupe de Travail sur les Enquêtes de Victimisation en Amérique Latine et dans les Caraïbes

*En matière d'enquête de victimisation, il est, à l'heure actuelle, vain de débattre des statistiques nationales, tant la comparabilité internationale est devenue essentielle. Bien que de nombreux pays possèdent des enquêtes nationales, nous ne disposons pas d'un instrument régional pouvant s'appliquer à l'ensemble des pays de la région. Le développement d'une méthodologie commune exige celui d'un questionnaire commun, une tâche difficile mais possible à réaliser. Pour y parvenir, nous devons fournir un résultat politiquement pertinent et méthodologiquement solide, fruit des efforts conjoints des pays, des organisations multilatérales, des institutions universitaires et des organismes nationaux en charge des statistiques.*

*Enrico Bisogno,  
Chef de l'Unité de Développement et de diffusion des données de  
l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)*

*Rencontre Régionale sur les Enquêtes de Victimisation (Mexico, 2013)*

## INDEX

<b>Historique .....</b>	<b>4</b>
<b>Une initiative régionale de développement d'une méthodologie commune en matière d'enquête de victimisation.....</b>	<b>4</b>
<b>Objectifs de l'Initiative VICLAC-LACSI.....</b>	<b>6</b>
<b>Infractions comprises dans le questionnaire.....</b>	<b>7</b>
<b>Meilleurs critères méthodologiques pour les enquêtes de victimisation... 8</b>	<b>8</b>
1. L'échantillon.....	8
2. L'identification du ménage.....	9
3. La sélection de l'enquêté.....	9
4. Le mode de collecte des données.....	10
5. Questions concernant la perception.....	11
6. Questions filtres sur les infractions.....	11
7. La période de référence.....	12
8. L'effet de télescopage.....	13
9. La caractérisation des infractions.....	14
10. La formation des enquêteurs.....	14
11. Le délai de publication des résultats.....	15
<b>Expérience d'application du questionnaire VICLAC-LACSI.....</b>	<b>15</b>
<b>Conclusions.....</b>	<b>17</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 1 : L'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité.....</b>	<b>21</b>

## Historique

Au cours des années 2000, l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>1</sup> ont vu leurs enquêtes de victimisation se consolider de manière spectaculaire (CdE, 2014). Bien que les efforts régionaux en la matière eussent commencé bien plus tôt (Birbeck, 1983,1991; Aebi et Linde, 2012), ce n'est que lors de cette décennie qu'on a pu commencer à constater un soutien politique manifeste et, dans les cas du Chili et du Mexique, une véritable « institutionnalisation » des enquêtes de victimisation comme instrument de mesure de la délinquance.

C'est dans un tel contexte que durant le deuxième semestre de l'année 2013, le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice (ou CdE)<sup>2</sup> a, en collaboration avec le Système d'indicateurs normalisés relatifs à la coexistence pacifique et la sécurité des citoyens (ou projet SES)<sup>3</sup>, réalisé un inventaire des informations relatives aux enquêtes de victimisation conduites dans dix-sept pays et deux villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Le but de ce travail était d'apporter des réponses à des questions élémentaires concernant la réalité des enquêtes de victimisation dans la région. L'une des nombreuses conclusions auxquelles on parvint alors fut que les enquêtes réalisées dans la région variaient considérablement d'un pays à l'autre. On ne put rien trouver qui ressemblât à un formulaire systématisé et employé par plusieurs pays à la fois. Bien au contraire, les pays ayant réalisé des enquêtes de victimisation avaient suivi diverses méthodologies, ce qui en rendait les résultats très difficilement exploitables à des fins de comparaison. On put également constater des différences en matière d'échantillonnage, de modalité d'entrevue, de couverture des infractions et de formulation des questions. On remarqua encore que plus de la moitié des enquêtes menées dans la région le sont de manière sporadique ; dans de nombreux cas, on ignore même si elles se réaliseront à nouveau.

## Une initiative régionale de développement d'une méthodologie commune en matière d'enquête de victimisation

C'est dans un tel contexte que le CdE, sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de la Banque interaméricaine de développement (BID) et avec le soutien du projet SES, a organisé une Rencontre régionale sur les enquêtes de victimisation, du neuf au onze octobre 2013, à Mexico. Cette Rencontre faisait partie des activités liées à la « feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité au

<sup>1</sup> D'après la Division de statistique de l'ONU, les pays formant la région Amérique latine et Caraïbes sont les suivants. Amérique centrale: Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama. Amérique du Sud: Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Équateur, îles Malvinas, Guyane française, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela. Caraïbes: Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bonaire, Saint-Eustache, Saba, îles Vierges britanniques, îles Caïmanes, Cuba, Curaçao, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Jamaïque, Martinique, Montserrat, Porto Rico, Saint-Barthélemy, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin (partie française), Saint-Martin (partie néerlandaise), Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques et îles Vierges américaines.

<sup>2</sup> <http://www.cdeunodc.inegi.org.mx>

<sup>3</sup> <https://www.iadb.org/es/project/rq-t1265>

niveau national et international » (E/CN.3/2013/11) adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies durant sa 44<sup>ème</sup> session, et par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale durant sa 22<sup>ème</sup> session.

Des représentants de vingt pays ont pris part à cette réunion<sup>4</sup>, provenant essentiellement des bureaux de statistique nationaux et des agences et forces de sécurité publiques, auxquels sont venus s'ajouter des organismes internationaux et régionaux tels que, entre autre, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL, selon son sigle en espagnol), l'Observatoire de la sécurité démocratique (OBSICA, selon son sigle en espagnol), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA, selon son sigle en espagnol), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut national italien de statistique (ISTAT) et l'Université de Lausanne, en Suisse.

Cette Rencontre a permis d'approfondir différents aspects des enquêtes de victimisation dans les ménages, offrant un apprentissage expérientiel et dynamique à l'ensemble des participants. Prenant comme référence la version 2004-2005 du questionnaire de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité<sup>5</sup> (ICVS, selon son sigle en anglais), des ateliers ont été offerts aux participants pour créer un espace d'échange et de réflexion visant à clarifier et discuter de manière constructive de l'amélioration de celui-ci.

La réunion a débouché sur l'approbation et l'adoption d'un plan d'action prévoyant, entre autres, la création d'un *Groupe de travail* chargé d'élaborer un questionnaire et une méthodologie uniformes, grâce auxquels il serait plus facile de réaliser les enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de les comparer entre elles.

Depuis lors, ce Groupe de travail s'est réuni à six reprises:

1. En mars 2014, à Cali (Colombie) ;
2. En juin 2014, au siège du Ministère des Affaires étrangères, à Mexico ;
3. En février 2015, dans la ville de Panama ;
4. En mai 2015, au siège de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique, à Mexico ;
5. En juin 2016, dans la ville de Mérida (Mexique) ; et
6. En septembre 2017, dans la ville de Mexico.

La prochaine réunion est prévue pour le deuxième semestre de 2018.

---

<sup>4</sup> Ces pays sont: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis, le Guatemala, le Honduras, l'Italie, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Paraguay, le Panama, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

<sup>5</sup> Connue, au niveau international, sous son acronyme anglais ICVS, ou sous son acronyme espagnol ENICRIV.

Le Groupe de travail a décidé de se référer à l'Initiative dont il est ici question en la dénommant *Initiative VICLAC-LACSI*<sup>6</sup>. Ce Groupe de travail est dirigé par des représentants de l'ONU DC et du CdE, lequel fait office de secrétariat technique. L'Initiative dispose aussi du soutien de trois institutions internationales partenaires : la BID, l'Organisation des États américains (OEA), et le PNUD.

Le noyau dur de cette Initiative est formé par douze pays de la région, qui sont : l'Argentine, le Belize, le Chili, le Costa Rica, la Colombie, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Mexique, le Panama, le Pérou et la République dominicaine. Les participants de chacun de ces pays proviennent d'horizons divers, certains représentant les bureaux de statistique nationaux, d'autres les ministères de l'intérieur ou de la sécurité publique, d'autres encore les observatoires de la violence et autres institutions du même type.

## Objectifs de l'Initiative VICLAC-LACSI

Disposer d'un seul questionnaire régional répond au besoin de mesurer, de manière fiable et comparable, l'impact de la délinquance dans différents pays de la région. Dans un même esprit que l'ICVS<sup>7</sup>, il s'agit d'obtenir des données comparables à l'échelle régionale concernant les expériences de victimisation des personnes interrogées, leur perception de la sécurité, ainsi que leur opinion concernant le système de justice pénale.

Suite aux réunions techniques de Cali et de Panama, il a donc été décidé que l'Initiative fixerait comme objectif principal aux pays participants de collecter des données permettant de calculer les indicateurs suivants:

### ***La prévalence criminelle***

Proportion de personnes ou de ménages ayant été victimes d'une ou de plusieurs infractions durant la période de référence.

### ***L'incidence criminelle***

Nombre d'incidents de victimisation individuels signalés au cours d'un segment déterminé de la période de référence.

### ***Les chiffres non déclarés***

Infractions n'ayant pas été dénoncées à la police ou à l'autorité compétente, ou n'ayant fait l'objet d'aucune enquête et ne figurant, de ce fait, dans aucune statistique.

### ***La perception de la sécurité***

Proportion de personnes souffrant d'un sentiment d'insécurité issu de leur appréciation personnelle du contexte

6 D'après *Iniciativa para la Encuesta de Victimización Delictiva en Latinoamérica y el Caribe* (VICLAC) en espagnol, et *Latin America and the Caribbean Crime Victimization Initiative* (LACSI) en anglais.

7 Pour un historique de l'ICVS, voir l'annexe 1.

sécuritaire prévalant dans leur entourage, ainsi que du sentiment de vulnérabilité que génère en eux leur victimisation au quotidien.

## Infractions comprises dans le questionnaire

Le vécu des enquêtés forme la colonne vertébrale de toute enquête de victimisation. Il est important de souligner que ce type d'enquêtes couvre un large éventail d'infractions. Il existe néanmoins un ensemble d'infractions ayant, depuis longtemps, fait l'objet de mesures, ce qui les rend plus aisément comparables.

Au cours de la première réunion technique du Groupe de travail sur les enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (Cali, 2014), il a ainsi été décidé de faire la distinction entre deux catégories d'infractions : les infractions principales et les infractions secondaires (facultatives). Les premières représentent une série d'infractions à mesurer en priorité, les secondes incluant des infractions dont la prise en compte est entièrement facultative et dépend, en grande partie, du contexte propre à chaque pays et des ressources affectées à l'enquête.

Les échanges visant à déterminer quelles infractions seraient considérées comme principales ou secondaires se sont poursuivis au cours de la deuxième réunion technique (Mexico, 2014). La discussion s'est ensuite orientée sur les moyens de mesurer toute forme d'agression sexuelle, les participants décidant finalement de s'en tenir aux agressions physiques, dans un premier temps. Au cours de la troisième réunion technique (Panama, février 2015), il a été établi que les pays devraient fournir des informations sur au moins onze infractions principales et sept infractions secondaires (facultatives). La sixième réunion technique (Mexico, 2017) a, quant à elle, débouché sur la qualification des faits de corruption en infraction principale (répondant à l'exigence d'informations à ce sujet formulée par l'indicateur 16.5.1), et celle de la cybercriminalité en infraction secondaire.

À ce jour, les douze (12) infractions considérées comme principales sont les suivantes :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 1. Vol de voitures/SUV/pick-up           | 7. Fraude bancaire                |
| 2. Vol de pièces de voitures/SUV/pick-up | 8. Escroquerie/fraude             |
| 3. Vol de motocyclette/cyclomoteur       | 9. Corruption (active et passive) |
| 4. Cambriolage résidentiel               | 10. Voies de fait et blessures    |
| 5. Vol avec usage de la violence         | 11. Menaces                       |
| 6. Vol sans usage de la violence         | 12. Extorsion                     |



Quant aux sept (7) infractions secondaires (facultatives), ce sont les suivantes :

1. Vol d'objets dans un véhicule
2. Vol de bicyclette
3. Vandalisme
4. Homicide
5. Enlèvement
6. Détention illégale d'armes à feu
7. Cybercriminalité

### **Meilleurs critères méthodologiques pour les enquêtes de victimisation**

Durant l'ensemble des réunions techniques du *Groupe de Travail* consacrées à l'*Initiative VICLAC-LACSI*, il a été question du besoin de disposer d'un guide méthodologique qui aiderait les pays à appliquer leurs enquêtes de victimisation. On sait bien que le succès d'une enquête ne repose pas seulement sur son questionnaire, mais également sur un processus long et complexe qui inclut le plan de sondage, la formation du personnel, le travail de terrain, le traitement et l'analyse des données ainsi que la publication des résultats.

L'un des objectifs atteints lors de la quatrième réunion technique du *Groupe de Travail* (Mexico, 2014) a, sans nul doute, été l'inventaire des meilleures pratiques méthodologiques afin d'élaborer un guide technico-méthodologique simple et pédagogique à l'attention des personnes en charge de l'application des enquêtes dans la région.

Ce guide méthodologique n'a pas été envisagé comme une analyse ou une description des enquêtes de victimisation, sujet déjà amplement traité dans d'autres publications telles que le Manuel sur les enquêtes de victimisation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2010)<sup>8</sup>, l'Inventaire des enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (2013)<sup>9</sup> ou encore le Rapport final sur les enquêtes de victimisation réalisé par van Dijk, Meyhew, van Kesteren, Aebi et Linde (2010). Il s'agit, au contraire, d'un outil pratique, conçu pour être utile et facilement applicable aux enquêtes sur le terrain.

Les thèmes considérés comme essentiels pour une telle démarche sont :

#### **1. L'échantillon**

En général, les enquêtes ont toujours employé un échantillonnage aléatoire stratifié, afin d'obtenir un échantillon représentatif en terme d'âge, de sexe et de zone géographique. Des imputations peuvent être réalisées ultérieurement afin d'améliorer la représentativité des petits échantillons, en particulier.

<sup>8</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Commission économique pour l'Europe (2010). *Manuel sur les enquêtes de victimisation*, Nations Unies, Genève.

<sup>9</sup> Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice (2013). *Inventaire des enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes*. CdE, Mexico (non publié).



Lors des débats consacrés à cette question durant la Rencontre régionale de Mexico (2013), on a soulevé que pour une raison de coût, il ne serait pas possible de réaliser d'enquête régionale périodique avec de grands échantillons. Reste que sans un calcul de probabilité adéquat, les résultats ne sauraient être corrects. Il a donc été établi que les bases de sondage ne devraient pas englober la population en général, mais déterminer les échantillons en fonction de la probabilité d'y détecter des victimes ; lorsqu'une telle probabilité est faible, l'usage d'un grand échantillon s'avère alors nécessaire.

## 2. L'identification du ménage

Les questionnaires en eux-mêmes ne font pas clairement la distinction entre ménage et famille. Il est donc important de poser clairement que « ce que l'on entend par ménage » ou « l'appartenance à un ménage » n'équivaut pas à l'appartenance à un domicile, c'est pourquoi il est nécessaire de repérer le ou la chef(fe) du ménage et de préciser ses relations avec les autres membres du groupe.

Plusieurs ménages peuvent cohabiter dans un même domicile. On définit le ménage comme une entité composée d'au moins une personne. Les membres de cette entité ne sont pas forcément unis par les liens du sang ou de parenté, mais leurs différents revenus servent à subvenir aux besoins du groupe, ce qui revient à dire qu'ils mettent leurs dépenses en commun.

Pour les enquêtes sur les ménages, on commence par sélectionner un informateur à même d'indiquer le nombre de ménages vivant à un domicile donné pour, dans un deuxième temps, choisir l'un des ménages de manière aléatoire.

*L'Initiative VICLAC-LACSI* dispose d'un chapitre permettant de suivre les recommandations internationales en la matière, à savoir : établir tout d'abord le nombre de personnes vivant habituellement à un domicile donné, puis le nombre de ménages, avant de finalement utiliser une table de nombres aléatoires qui permettra, s'il y a plus d'un ménage dans ce domicile, d'en sélectionner un.

## 3. La sélection de l'enquête

À l'heure de sélectionner le membre du ménage qui répondra aux questions, il est important de procéder de manière standardisée. On recommande de choisir un informateur d'au moins dix-huit ans, et de le faire au moyen des dates de naissance : sera sélectionné le membre du ménage dont l'anniversaire est le plus proche de la date de l'entrevue.

A propos d'âge, on hésite parfois à inclure les mineurs dans les enquêtes, dans la mesure où ils échappent de fait à certaines infractions telles que, par exemple, le vol de véhicule ou la fraude par carte bancaire.

Dès lors qu'un ménage comporte plus d'une personne, *l'Initiative VICLAC-LACSI* recommande d'en dresser la liste, puis de sélectionner comme informateur la personne dont la date de naissance suit celle de l'entrevue, en ne prenant en compte que les individus de plus de dix-huit ans.

#### 4. Le mode de collecte des données

Bien que les recommandations internationales privilégient l'entrevue téléphonique au moyen de la technique ETAO (entrevue téléphonique assistée par ordinateur), dans certaines parties du monde, il n'est pas toujours possible de procéder de la sorte.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, on a ainsi pu observer un phénomène propre à empêcher les entrevues téléphoniques : celui des extorsions téléphoniques. Le CdE (2014) a pu constater que l'ensemble des pays de la région ont recours à l'entrevue directe, le plus souvent à travers la technique EPC (entrevue personnelle avec un questionnaire papier). Les deux seuls pays de la région à utiliser un dispositif électronique pour la collecte des données continuent néanmoins à effectuer les entrevues de manière directe.

En matière de méthode d'entrevue, l'une des grandes interrogations concerne le fait de savoir si les entrevues téléphoniques et les entrevues directes produisent des résultats différents, ce que suggère l'étude du ministère de l'Intérieur britannique conduite par Walby et Allen (2004), ou si, au contraire, leurs résultats sont sensiblement les mêmes, comme l'affirment Mayhew et van Dijk (2012), Catalano (2007) ou encore Scherpenzeel (2001).

Dans tous les cas, il a été démontré que l'une des conditions indispensables à une bonne enquête est son contrôle de qualité, ce qui concerne notamment la sélection de l'échantillon et de l'enquêté, ainsi que la formation et la supervision des enquêteurs (Mayhew et van Dijk, 2012).

*L'Initiative VICLAC-LACSI* recommande de collecter les informations au moyen de la technique EDAO (entrevue directe assistée par ordinateur). Ce procédé offre différents avantages tels que, par exemple :

- La réduction des coûts salariaux postérieurs à la collecte (tâches de numérisation et de saisie des données) ;
- La diminution des erreurs d'imputation durant la collecte, puisque les procédures de validation et de cohérence ont lieu de manière automatique, permettant à l'enquêteur de corriger les données sans avoir à retourner sur place plus tard, ni risquer de perdre ces données faute d'avoir pu recontacter l'enquêté ;
- La réduction des coûts en matériel imprimé (bien que, dans un premier temps, les dispositifs électroniques soient coûteux, ils pourront ensuite être réemployés pour des enquêtes tant de victimisation que de tout autre type) ;

- La possibilité de sauvegarde fréquente des données, ce qui évite leur perte ;
- La possibilité d'employer un questionnaire plus long et plus complexe ;
- Une garantie de confidentialité des informations fournies par l'enquêté, celles-ci étant automatiquement cryptées dès la fin de l'entrevue.

## 5. Questions concernant la perception

La perception de la sécurité forme une composante essentielle des enquêtes de victimisation, tout comme (à moindre échelle) l'opinion que les personnes interrogées se font de la capacité des institutions et des autorités en charge d'assurer leur sécurité..

Le degré de confiance dans les institutions varie en fonction de différents facteurs. Il a été signalé qu'en raison des différences régionales existant au sein de chaque pays, il existe des cas où une institution est bien perçue, suscite la confiance et voit sa fonction bien comprise grâce à une interaction constante avec la population d'une région donnée, tandis que dans d'autres cas, les institutions dont les contacts avec la population sont les plus étroits sont aussi les plus mal évaluées.

Quel que soit le cas de figure, la perception qu'a la population des institutions en charge de la sécurité publique comme de celles en charge de la justice ne devraient être estimées qu'à partir de l'opinion des enquêtés disposant de connaissances préalables à leur sujet, dans la mesure où de telles connaissances donnent davantage de poids à leurs réponses.

*L'Initiative VICLAC-LACSI* fournit une liste de questions destinées à évaluer la perception de sécurité de l'enquêté dans différents endroits et aux alentours de chez lui, ainsi qu'une question permettant le suivi de l'indicateur 16.1.4 de l'objectif 16. On y trouve également des questions permettant de mesurer les changements d'habitudes occasionnés par la peur d'être victime d'une infraction, les mesures de protection prises par le ménage face à la délinquance et leur coût, ainsi que la connaissance et la perception des autorités en charge de la sécurité publique (confiance, efficacité).

## 6. Questions filtres sur les infractions

Les questionnaires d'enquêtes de victimisation doivent être en mesure de repérer celles qui, parmi les personnes interrogées, ont été victimes d'infractions visées par l'enquête. On y parvient au moyen d'un filtrage des infractions par le biais de certaines questions, il s'agit d'établir si l'enquêté a été ou non victime de quelque infraction durant la période de référence. En d'autres termes, ce filtre permet de s'assurer que seules les personnes ayant été victimes d'une infraction donnée puissent répondre aux questions y étant relatives. Comme le souligne le Manuel sur les enquêtes de victimisation des Nations Unies (2010, p. 61) :

*«La plupart des enquêtes auprès des victimes traitent les incidents de victimisation en deux étapes, commençant par l'utilisation de questions filtres qui décrivent les incidents pour déterminer les enquêtés qui ont été les victimes. La deuxième étape s'applique uniquement à ceux qui ont été des victimes et contient toutes les questions destinées à saisir les détails de l'incident. En règle générale, des questions de suivi sont posées pour chaque type de crime couvert par l'enquête. Ainsi, les enquêtés qui ont été victimes de plus d'un type de crimes se feront poser autant de questions de suivi que le nombre de crimes dont ils ont été victimes. Certaines enquêtes regroupent toutes les questions filtres pour chaque type de crime visé par l'enquête dans une seule section, posant des questions pertinentes une à la suite de l'autre et revenant au détail des incidents une fois que la série complète est terminée. D'autres enquêtes préfèrent poser toutes les questions liées à un type particulier de crimes en une seule fois, posant ainsi les questions de suivi pertinentes immédiatement après la question filtre.»*

L'un des inconvénients des enquêtes utilisant des questions filtres immédiatement suivies de questions détaillées sur chaque incident particulier peut être que l'enquêté, après avoir bien répondu aux deux premières sections et voyant que cela prend du temps, risque de refuser de poursuivre. Cependant, ces enquêtes où les infractions sont filtrées puis caractérisées, garantissent que l'enquêté se centre sur chaque type d'infraction au cas par cas, et décrive chaque incident dans le détail.

Il convient de mentionner que l'*Initiative VICLAG-LACSI* adhère aux définitions proposées par la Classification internationale des infractions à des fins statistiques<sup>10</sup> (ICCS, selon son sigle en anglais), un instrument international qui homogénéise la typologie des infractions tout en préférant la description des comportements aux définitions pénales.

## 7. La période de référence

Le Manuel sur les enquêtes de victimisation des Nations Unies (2010) stipule que toute enquête de victimisation doit délimiter une période de temps dans les limites de laquelle les infractions dont la population observée est victime seront retenues.

À titre d'exemple, l'ICVS utilise des périodes multiples, ce qui permet de placer l'enquêté sur l'échelle du temps, de telle sorte qu'il puisse partager des expériences vécues hors de la période de référence. L'ICVS utilise ainsi des périodes de référence d'un et de cinq ans pour l'ensemble des infractions. Lorsque cette période est d'un an, il convient de déterminer s'il s'agit des 12 mois qui précèdent l'entrevue (« les 12 derniers mois ») ou de la dernière année civile. Dans ce dernier cas, il faudra veiller à ce que la période de référence soit aussi

---

10 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2015.  
[http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/articulos/doc/delito\\_internacional.pdf](http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/articulos/doc/delito_internacional.pdf)

rapprochée que possible de la date de l'entrevue, afin de limiter les erreurs de mémoire.

Lorsque la période de référence choisie est l'année civile précédente, les entrevues devraient avoir lieu au début de l'année suivante, idéalement en janvier, et avant mars au plus tard. Une période de référence qui couvre les 12 mois précédant l'entrevue accorde une plus grande souplesse. Le travail de terrain peut alors avoir lieu à n'importe quel moment de l'année, et peut être prolongé pour la durée que l'on souhaite.

*L'Initiative VICLAC-LACSI* préconise de ne choisir l'année civile précédente comme période de référence que lorsque la collecte des informations a été programmée au premier trimestre de l'année. Dans le cas contraire, il faudra avoir recours aux douze derniers mois, sans tenir compte de celui où a lieu l'entrevue. Il est important de souligner qu'il faudra employer une période de référence fixe, ce qui revient à dire que même lorsque la collecte dure plus d'un mois, la période de référence doit demeurer inchangée.

## 8. L'effet de télescopage

Le Manuel sur les Enquêtes de Victimisation des Nations Unies (2010) définit le télescopage comme un « phénomène par lequel les enquêtés modifient leurs souvenirs du moment des incidents ». Dans un même ordre d'idées, *l'Encyclopedia of Survey Research Methods*<sup>11</sup> qualifie le télescopage de « phénomène qui met en péril la validité des dates, de la durée et de la fréquence des événements rapportés par les enquêtés. Les enquêtes exigent fréquemment des enquêtés qu'ils se rappellent, après coup, le moment où un événement a eu lieu et sa durée, ou encore la fréquence avec laquelle un fait s'est produit au cours d'une période déterminée ».

En matière de télescopage, il est essentiel de bien comprendre que la collecte de données rétrospectives telles celles qui figurent dans les enquêtes de victimisation implique un nombre important d'erreurs de mémoire, d'où des données moins précises. L'effet de télescopage représente un problème majeur pour les enquêtes de victimisation, dans la mesure où il peut enfler drastiquement les taux de victimisation estimés, donnant des chiffres nettement supérieurs aux estimations jugées pertinentes. Il est par conséquent impératif de s'efforcer de le réduire, afin d'éviter d'obtenir des résultats biaisés.

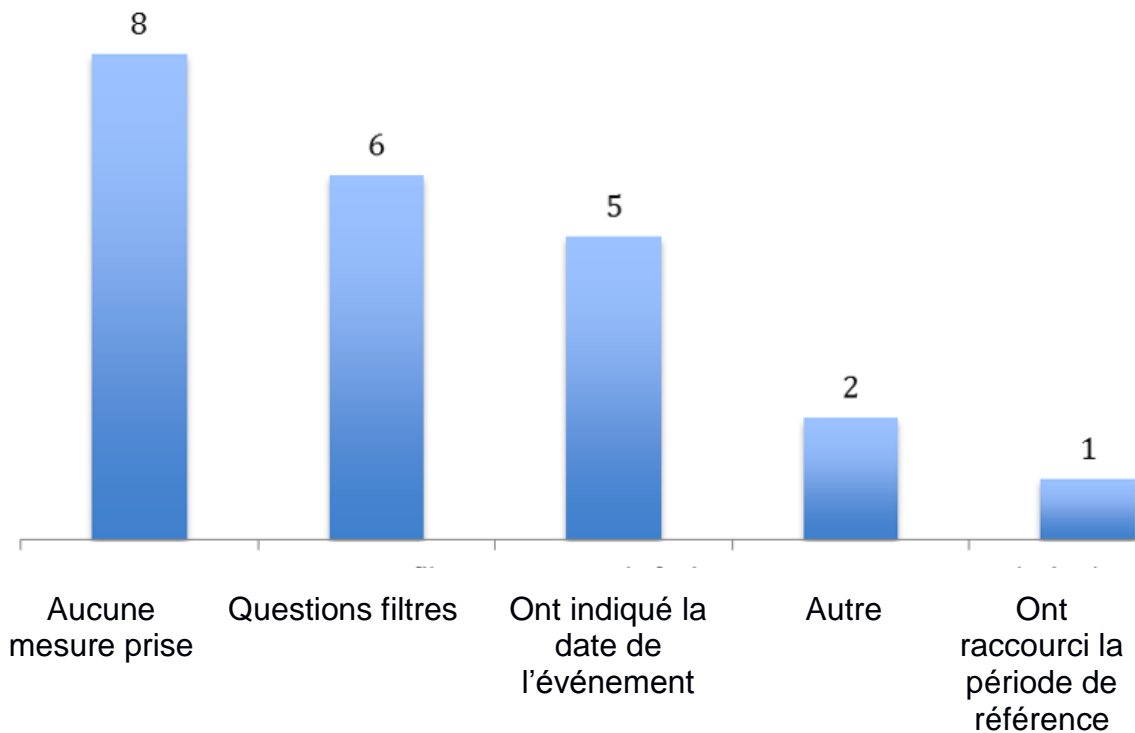
Dans l'Inventaire des enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (2013), on trouve un graphique où l'on peut constater que seuls huit des dix-sept pays considérés avaient pris des mesures de réduction du télescopage :

---

11 Ziniel, S. (2008). "Telescoping" dans P. Lavrakas (Ed.). *Encyclopedia of Survey Research Methods*. Thousand Oaks: SAGE.



**Tableau 9.**  
**Nombre de pays ayant pris des mesures de réduction de l'effet de télescopage**



Dans sa section de filtrage d'infractions, *l'Initiative VICLAC-LACSI* aborde le phénomène en s'intéressant aux événements survenus au cours des trois dernières années, avant de se centrer, dans un deuxième temps, sur les événements des douze derniers mois écoulés exclusivement.

## 9. La caractérisation des infractions

La caractérisation des infractions dont l'enquêté a été victime représente le cœur de l'enquête, puisque c'est par ce biais que l'on peut détailler le *modus operandi* de l'incident rapporté (où celui-ci a eu lieu, comment, avec qui, etc.), préciser les caractéristiques du ou des agresseur(s), ainsi que procéder à un recoupement de ces informations avec les caractéristiques de la victime. Plus important encore : c'est grâce à cette section de l'enquête que l'on parvient à déterminer les chiffres non déclarés, à savoir les infractions n'ayant pas été dénoncées à la police, ou celles l'ayant été sans que cela déclenche une enquête et ne figurant donc pas dans les statistiques des dossiers administratifs.

Au cours des dernières années, on a beaucoup débattu du nombre d'incidents qu'une enquête devrait caractériser. Dans une majorité de pays, on ne se penche

que sur le dernier incident vécu pour chaque type d'infraction. Cependant, certaines études ont démontré qu'en procédant de la sorte, on court le risque de surévaluer les chiffres non déclarés, car lorsqu'un enquêté a été plusieurs fois victime d'une infraction dont la dénonciation auprès des autorités n'a, la première fois, rien donné de satisfaisant, il est très probable que lorsque l'incident se répète, cette personne renonce à déposer plainte.

C'est pour cette raison que *l'Initiative VICLAC-LACSI* recommande de se pencher sur les trois (3) derniers incidents vécus au minimum. Entre autres informations supplémentaires, ceci permettrait d'obtenir une estimation beaucoup plus précise des chiffres non déclarés.

## 10. La formation des enquêteurs

La formation des enquêteurs joue un rôle capital dans les enquêtes de victimisation. Ces enquêteurs doivent être des gens bien formés, sachant se centrer sur l'enquêté et rompus aux techniques d'entrevue. Grâce à une formation adéquate, on obtient en outre des enquêteurs adroits et motivés, ce qui augmente d'autant plus la probabilité de parvenir à des données fiables.

Le Manuel sur les Enquêtes de Victimisation des Nations Unies (2010) souligne que la planification de la formation est une question à prendre très au sérieux, et doit être réalisée en suivant plusieurs phases ou étapes : les connaissances théoriques préalables (autrement dit: l'introduction au sujet) doivent être dispensées selon un échéancier adéquat, en déterminant bien les modules d'enseignement et leurs objectifs. Il faudra également préparer convenablement le matériel à l'attention des intervieweurs, ce qui inclut des instruments de vérification de l'apprentissage (questionnaires, tests) à la fin de la formation. Une fois celle-ci achevée, l'enquêteur devrait bien connaître le questionnaire, tout en comprenant l'importance de son rôle d'intervieweur.

## 11. Le délai de publication des résultats

L'actualité des résultats est une mesure critique de succès dans la plupart des enquêtes de victimisation. C'est particulièrement le cas lorsque l'enquête a pour objet particulier de formuler ou d'évaluer des politiques. Encore une fois, les délais devraient être fixés principalement en fonction de l'information attendue de l'enquête et de l'utilisation qu'on pourrait faire des données. Par exemple, si les besoins d'information sont urgents, une enquête conçue pour produire une mesure hautement exacte des différentes données ne rimerait à rien s'il faut trois ans pour produire des résultats. Il convient, dans certains cas, de produire un plus petit ensemble de données ou des résultats moins détaillés dans des délais plus courts afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Toutefois, si les besoins d'information sont constants, il est important de prendre le temps nécessaire pour obtenir des données détaillées et d'une grande qualité. La nécessité de trouver un juste équilibre entre les ressources nécessaires d'une part et la qualité et le degré de détail des résultats ainsi que l'actualité que doivent avoir les données afin d'être pertinentes et utiles pour les utilisateurs, de l'autre, est une contrainte



dont les gestionnaires doivent être conscients quand ils définissent les paramètres du processus d'enquête (ONUDC, 2010).

## Expérience d'application du questionnaire VICLAC-LACSI

Suite à la quatrième réunion technique (Mexico, 2014) a surgi, en 2015, une première occasion d'appliquer l'Initiative VICLAC-LACSI à l'échelle d'un pays. Cette année-là, la République du Panama s'est vue obligée de réaliser une enquête de victimisation dans le cadre d'un projet de coopération sécuritaire, lequel incluait une telle mesure, entre autres initiatives d'amélioration des politiques publiques. Le CdE a proposé son appui pour l'ensemble des étapes de l'enquête à travers un accord de financement. Grâce à cette expérience, l'Initiative VICLAC-LACSI a ainsi connu sa première application en Amérique latine, ce qui a permis de repérer les points à améliorer dans le questionnaire, tout en démontrant que la méthode proposée permettait de très facilement mesurer tant la victimisation que la perception de la sécurité.

La cinquième réunion technique du Groupe de travail (Mérida, 2016) a eu lieu dans la foulée de cette expérience et a donné naissance à la version 2.0 du questionnaire. L'expérience panaméenne a également été à l'origine de l'élaboration d'un manuel de l'enquêteur pour le Panama, lequel a jeté les bases des manuels conçus par la suite à l'attention d'autres pays membres de l'Initiative. Les résultats de cette enquête ont été publiés par le Système national intégré de statistique criminelle (SIEC, selon son sigle en espagnol) et l'Institut national de statistique et de recensement (INEC, selon son sigle en espagnol) du Panama, le 24 mars 2017<sup>12</sup>. Le deuxième cycle d'enquête nationale est prévu au second semestre de 2018.

Au cours de l'année 2016, un contexte politique favorable dans plusieurs pays de la région combiné à l'acharnement du CdE à promouvoir les enquêtes de victimisation a, dans plusieurs pays tels que l'Argentine, le Guatemala et le Pérou, créé les conditions d'une application de la méthode VICLAC-LACSI. En Argentine, l'Institut national de statistique et de recensement de la République d'Argentine (INDEC, selon son sigle en espagnol) et le ministère de la Sécurité nationale (MSN, selon son sigle en espagnol) ont adapté le questionnaire de manière autonome et effectué leur collecte durant le premier semestre de 2017, avant d'en publier les résultats en février 2018<sup>13</sup>. Au Guatemala, les efforts importants consentis par le ministère de l'Intérieur (ou MINGOB) et l'Institut national de statistique (INE, selon son sigle en espagnol) conjugués au soutien technique du CdE ont permis que s'effectue, en novembre 2016, un essai pilote de l'Enquête nationale de perception de la sécurité et de la victimisation (ENPEVI selon son sigle en espagnol, 2018). La collecte nationale d'informations a eu lieu fin 2017, et la publication des résultats est prévue pour le milieu de l'année 2018. En ce qui concerne le Pérou, l'Institut national de statistique et d'informatique

<sup>12</sup> [http://www.siec.gob.pa/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&id=16&Itemid=239](http://www.siec.gob.pa/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=16&Itemid=239)

<sup>13</sup> [https://www.indec.gob.ar/nivel4\\_default.asp?id\\_tema\\_1=4&id\\_tema\\_2=27&id\\_tema\\_3=137](https://www.indec.gob.ar/nivel4_default.asp?id_tema_1=4&id_tema_2=27&id_tema_3=137)

(INEI, selon son sigle en espagnol) a, lui aussi, adapté le questionnaire VICLAC de manière autonome, avant de réaliser un essai pilote en 2016, puis une collecte nationale au deuxième semestre de 2017. Les résultats sont prévus pour avril 2018.

L'Initiative s'alimente de ces expériences nationales et en tire des améliorations, afin de parvenir, à chaque nouvelle application, à une collecte de données plus efficace, tout en promouvant les meilleures pratiques et méthodes internationales. L'expérience panaméenne a ainsi permis l'élaboration de nouveaux matériels d'appui et de la version 2.0 du questionnaire, laquelle a ensuite pu être testée sur le terrain durant l'essai pilote et la collecte nationale de l'ENPEVI, au Guatemala.

L'expérience acquise au Guatemala a eu des conséquences similaires, puisqu'au cours de la sixième réunion technique du Groupe de travail (Mexico, 2017), il a été question des enseignements tirés de l'application de l'Initiative VICLAC-LACSI dans ce pays ainsi que des propositions de modification du questionnaire, ce qui a donné lieu à une amélioration de cet instrument, sous forme de version 3.0.

En 2018, il est prévu que le Brésil, le Guyana, la Jamaïque, le Paraguay, Sainte-Lucie et Saint-Kitt-et-Nevis adoptent *l'Initiative VICLAC-LACSI*, ce qui contribuerait à promouvoir l'emploi de standards internationaux en matière d'évaluation du phénomène de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## Conclusions

L'instauration d'une enquête de victimisation périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes offrirait une série d'indicateurs permettant d'évaluer, avec efficacité, l'évolution de la délinquance dans la région et d'en comparer les niveaux, d'un pays à l'autre.

Parmi les obstacles à l'application d'enquêtes de victimisation dans la région, on mentionnera le manque de ressources, auquel viennent s'ajouter les blocages d'ordre politique issus des hésitations qu'il peut y avoir, dans certains pays, à connaître les chiffres réels de la violence et de la délinquance. Pour cette raison, il est nécessaire d'analyser les circonstances qui, dans chaque pays, empêchent l'application d'enquêtes de victimisation, en envisageant des solutions de financement durables via la recherche d'alternatives moins coûteuses. Il faudra également convaincre les pouvoirs publics et autres acteurs concernés de l'utilité des enquêtes de victimisation, en ce qu'elles fournissent des informations indispensables à l'élaboration de politiques de prévention du crime plus efficaces, tout en venant compléter les dossiers administratifs. Il conviendra en outre d'expliquer qu'en raison du type de sources d'informations auxquelles elles ont recours, les enquêtes de victimisation donnent des taux de victimisation plus

élevés que ceux des dossiers administratifs, puisqu'elles comptabilisent tant les infractions ayant été dénoncées que celles qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'ont pas été.

Par ailleurs, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030, les pays devraient, dans le meilleur des cas, inclure dans leur agenda national la production de données permettant de rendre compte des avancées réalisées en direction de leurs objectifs, comme le stipule l'ODD 16: « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ».

L'Initiative VICLAC-LACSI offre une méthodologie solide aux pays en quête d'un questionnaire indépendant leur permettant de comprendre et de suivre l'évolution des phénomènes de délinquance et de victimisation, ceci dans le respect de normes internationales exigeantes, en phases avec l'ICCS et les ODD, et ceci tout en stimulant la production de données de qualité, comparables tant au niveau régional qu'international.

Afin de promouvoir l'usage de ce questionnaire régional standardisé en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Groupe de travail prévoit comme prochaines étapes de:

- Continuer à améliorer la proposition de mesure de la cybercriminalité, et de tester le module sur le terrain, afin d'en évaluer l'efficacité en matière de collecte de données;
- Proposer un module spécialement dédié à l'évaluation de la violence psychologique;
- Ajouter au questionnaire principal un module consacré à la mesure des délits sexuels. On veillera à ne pas confondre un tel module avec une mesure de la violence sexiste, puisqu'il s'agira en fait d'évaluer la victimisation sexuelle des hommes comme des femmes dans les différents contextes où elle se produit (domicile, lieu de travail, institution éducative, rue, transports en commun, etc.). Au vu des différences méthodologiques et conceptuelles importantes que présente la violence sexiste, on suggère plutôt de la mesurer au moyen d'une étude spécialement conçue à cet effet ;
- Réfléchir à l'élaboration d'une version abrégée du questionnaire régional qui adopterait les indicateurs susceptibles de répondre à la demande d'informations aux fins des Objectifs de Développement Durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, à savoir: les indicateurs 16.1.3, 16.1.4, 16.3.1 et 16.5.1.

## Références bibliographiques

Aebi, M. F. et Linde, A. (2012). "The growth of victimization surveys in Latin America," dans M. S. Groenhuijsen, R. M. Letschert et S. Hazenbroek (Ed.). KLM Van Dijk: Liber amicorum prof. dr. mr. J. J. M. van Dijk. Nijmegen: Wolf Legal Publishers. pp. 9 – 21.

Aebi, M. F. et Linde, A. (2010). "Las encuestas de victimización en Europa: Evolución histórica y situación actual", Revista de Derecho Penal y Criminología, 3ª Época, No. 3. UNED. pp. 211-298.

Bergman, M. (2013). El crecimiento del delito en América Latina: Apuntes para un nuevo marco teórico. Mexico: CIDE. (en cours d'élaboration).

Birkbeck, C. H. (1991). "Crime and control in Venezuela," dans H. G. Heiland, L. I. Shelley et H. Katoh (Ed.), Crime and control in comparative perspectives. Berlin: Walter de Gruyter & Co. pp. 109-125.

Birkbeck, C. H. (1983). "Victimization Surveys in Latin America – Some first experiences," Victimology, Vol. 8, Issue: 3-4. pp. 7-22.

Catalano, S. M. (2007). "Methodological change in the NCVS and the effect of convergence", dans J. Lynch et L. Addington (Ed.). Understanding crime statistics. Cambridge: Cambridge University Press.

Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice (CdE) (2014). Inventaire des enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, Mexico: CdE.

Nations Unies. Conseil économique et social. Commission de statistique (UNSC) (2013). Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie (Mexique) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route consacrée à l'amélioration des statistiques criminelles au niveau national et international. New York: Nations Unies. E/CN.3/2013/11

Gadd, D., Karstedt, S. et Messner, S. F. (2012) (Ed.). The Sage Handbook of Criminological Research Methods. Londres: Sage.

García España, E., Díez Ripollés, J. L., Pérez Jiménez, F., Benítez Jiménez, M. J., et Cerezo Domínguez, A. I. (2010). "Evolución de la delincuencia en España: Análisis longitudinal con encuestas de victimización". Revista española de investigación criminológica. Art. 2, Núm. 8. pp. 1-27.

Mathieu, H. et Niño Guarnizo, C. (2012) (Ed.) Anuario de Seguridad regional en América Latina y el Caribe. Bogotá: Friedrich Ebert Stiftung en Colombia (Fescol).

Mayhew, P. et van Dijk, J. J. M. (2012). "Assessing crime through international victimization surveys," dans D. Gadd, S. Karstedt et S. F. Messner (Ed.), *The Sage Handbook of Criminological Research Methods*. Londres: Sage. pp. 253-267.

Observatorio hemisférico de seguridad de la OEA (2012). *Informe sobre seguridad ciudadana en las Américas*. Washington: Secretaría de Seguridad Multidimensional de la OEA.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2015). *Classification internationale des infractions à des fins statistiques*. Vienne: Nations Unies.

PNUD (2013) *Rapport régional sur le développement humain 2013-2014. Pour une sécurité à visage humain: diagnostique et propositions pour l'Amérique latine*. New York. Programme des Nations Unies pour le développement.

Scherpenzeel, A. C. (2001). "Mode effects in panel surveys: A comparison of CAPI and CATI", dans *BFS Aktuell (Bulletin of the Statistical Office of Switzerland)*. No. 448-0100. Neuchâtel: Suisse.

Banque mondiale (2013). *Rapport annuel*. Washington: Groupe de la Banque mondiale.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - Commission économique pour l'Europe (2010). *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. Genève, Nations Unies.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – Banque mondiale (2007). *Crime, violence and development: Trends, costs, and policy options for the Caribbean*. Report No. 37820. Online at: [http://www.unodc.org/pdf/research/Cr\\_and\\_Vio\\_Car\\_E.pdf](http://www.unodc.org/pdf/research/Cr_and_Vio_Car_E.pdf) (Accessed on 10/01/2014).

van Dijk, J., Mayhew, P., van Kesteren, J., Aebi, M. et Linde, A. (2010). *Final report on the study on crime victimisation*. Tilburg: INTERVICT Tilburg University.

van Dijk, J. J. M., Mayhew, P. et Killias, M. (1990). *Experiences of crime across the world: Key findings from the 1989 International Crime Survey*. Deventer: Kluwer Law and Taxation.

van Dijk, J. J. M., Shapland, J. et Leger, G. (1987). *Information systems, crime and crime prevention*. Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Walby, S. et Allen J. (2004). *Domestic violence, sexual assault and stalking: Findings from the British Crime Survey*. Home Office, Research Study 276. Londres: Home Office Research, Development and Statistics Directorate.



## ANNEXE 1

### Le précédent: l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (ICVS / ENICRIV)

Il y a déjà 25 ans, en 1989, l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité fut appliquée pour la première fois. Au cours de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe qui se tenait à Barcelone, en 1987, Jan van Dijk avait décidé de faire connaître son intention d'élaborer un questionnaire standardisé visant à mesurer la victimisation des individus et des ménages à l'échelle internationale (Van Dijk, Shapland et Leger, 1987).

Mettant à profit cette conférence, on décida de créer un Groupe de travail composé de criminologues européens. Outre Jan van Dijk qui le coordonnait depuis les Pays-Bas, ce groupe fut formé de Pat Mayhew, au Royaume-Uni, et de Martin Killias, en Suisse (van Dijk, Mayhew et Killias, 1989), et accepta de relever le défi consistant à lancer une invitation aux pays, désigner une entreprise qui se chargerait des enquêtes téléphoniques, et, point tout particulièrement important, élaborer un questionnaire dont le but principal serait d'« obtenir des informations comparables, à l'échelle internationale, sur les expériences de victimisation, le sentiment de crainte des infractions et l'attitude vis-à-vis du système de justice pénale » (Aebi et Linde, 2010, p. 218).

Quatorze pays industrialisés<sup>14</sup> participèrent à la première série d'enquêtes réalisée en 1989. Afin de fomentier la participation, on s'était beaucoup efforcé de réduire les coûts, ce qui, bien entendu, eut une incidence importante sur la taille de l'échantillon et la longueur des entrevues. En moyenne, les échantillons comprenaient de 1500 à 2000 ménages par pays, bien que dans certains pays tels que l'Allemagne, ils en inclurent plus de 5200. On notera, au passage, qu'un échantillon de cette taille induit des erreurs d'échantillonnage importantes et limite la possibilité d'analyser, dans le détail, des thèmes au sujet desquels une petite fraction de l'échantillon aurait pu fournir des informations pertinentes. Le fait a son importance, dans la mesure où parler d'erreur d'échantillonnage revient à parler de précision du calcul. Plus l'erreur d'échantillonnage est grande, moins précises seront les données et plus vaste sera l'écart entre lequel on a de bonnes chances de localiser le paramètre correct, raison pour laquelle il est essentiel de disposer d'une bonne estimation de l'échantillon. Il est bien sûr ici question d'échantillons d'échelle nationale susceptibles de fournir des données à l'échelle provinciale. Lorsqu'il s'agit de réaliser des analyses comparatives entre villes,

---

<sup>14</sup> Ces pays et leurs instances de promotion de l'enquête furent les suivants: l'Australie (Institut australien de criminologie), la Belgique (ministère de la Justice), le Canada (Département de justice, recherche et développement), l'Angleterre et le Pays de Galles (ministère de l'Intérieur), la République Fédérale d'Allemagne (Bundeskriminalamt et Institut Max Planck), la Finlande (Institut national de recherche sur les politiques légales), la France (ministère de la Justice), l'Irlande du Nord (ministère de l'Intérieur), la Norvège (ministère de la Justice), l'Écosse (département de la Santé et de l'Intérieur écossais), l'Espagne (ministère de la Justice), la Suisse (Office fédéral de justice) et les États-Unis d'Amérique (Département de Justice des États-Unis). (van Dijk, Mayhew et Killias, 1989)

des échantillons relativement petits suffisent. Dernière précision, qui a son importance, les entrevues téléphoniques furent menées selon la technique ETAO et durèrent de dix à quinze minutes en moyenne, en fonction du nombre d'expériences de victimisation rapportées par l'enquêté.

À partir de 1991, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) s'associa au projet dans le but d'en élargir la portée géographique. De la sorte, certains pays en développement se joignirent au projet, mais étant donné que dans nombre d'entre eux, le réseau téléphonique n'atteignait pas tous les foyers, il fallut adopter une méthodologie spécifique et effectuer les entrevues de manière directe. C'est ainsi que la deuxième série d'enquêtes ICVS eut lieu en 1992, dans un total de 33 pays dont 22 (soit le 60% d'entre eux) eurent recours aux entrevues directes.

Comme Aebi et Linde l'indiquent (2010, p. 219): « ...en 1996 fut menée la troisième série d'enquêtes dans un total de 48 pays, dont 36 utilisèrent des entrevues directes. La quatrième eut lieu en l'an 2000 avec, là encore, un total de 48 pays y participant dont 30 au moyen d'entrevues directes ; la cinquième en 2004-2005, avec 30 pays participants auxquels vinrent s'ajouter 33 capitales ou villes principales. » Si l'on fait la somme des différentes séries d'enquêtes de ces 25 années, on voit que l'ICVS a été appliquée plus de 140 fois dans 78 pays différents (dont 37 enquêtes d'échelle nationale), pour un total de plus de 320 000 enquêtés. Le questionnaire a quant à lui été traduit dans plus de 30 langues (Mayhew et van Dijk, 2012).

Il est indéniable que la solidité de l'ICVS réside dans le fait qu'un même questionnaire et une même méthodologie aient été utilisés durant toutes ces années. S'il est vrai que le questionnaire a connu quelques modifications (afin d'y inclure certaines catégories d'infractions ainsi que des questions concernant la perception de la sécurité ou de l'action des autorités), celles-ci ont été minimes et n'ont pas entravé la réalisation d'études longitudinales (García España, et coll., 2010).